Nations Unies S/PV.8077



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8077e séance
Jeudi 26 octobre 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Delattre	(France)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Kandeel
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité dans la région du Sahel (19-22 octobre 2017)

17-34698 (F)







La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé de la mission du Conseil de sécurité dans la région du Sahel (19-22 octobre 2017).

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par les représentants des pays qui ont conduit la mission du Conseil de sécurité dans la région du Sahel du 19 au 22 octobre, à savoir les Représentants permanents de l’Éthiopie, de l’Italie, et de la France.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je tiens tout d’abord à adresser nos profondes condoléances à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et au Gouvernement du Tchad à la suite de l’attaque d’un convoi ayant entraîné la mort de trois Casques bleus tchadiens aujourd’hui dans le nord du Mali. Le Conseil de sécurité s’est incliné devant la mémoire des Casques bleus qui ont perdu la vie dans l’exercice de leur mandat lors de la visite. Nous le faisons une nouvelle fois aujourd’hui. Nous adressons ces mêmes condoléances aux Gouvernements des pays du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), dont les populations et les forces de sécurité font face à des attaques récurrentes, souvent meurtrières, de la part de groupes terroristes.

Le Conseil de sécurité a donc effectué une mission de terrain au Sahel du 19 au 22 octobre, au cours de laquelle il s’est successivement rendu au Mali, en Mauritanie et au Burkina Faso. Menée conjointement par la France, l’Éthiopie et l’Italie, cette visite s’est inscrite dans le cadre du suivi étroit, par le Conseil de sécurité, de la question de la Force conjointe du G5 Sahel. Elle avait pour objectif, au lendemain de la transmission du rapport du Secrétaire général sur l’opérationnalisation de la Force conjointe (S/2017/869), de permettre aux membres du Conseil de disposer d’une évaluation de première main de la situation sur le terrain, ainsi que d’avoir un échange avec les divers acteurs sur place sur les recommandations du Secrétaire général en faveur d’un renforcement du soutien international à la Force conjointe. Un accent spécifique a été mis également sur la mise en œuvre de l’Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, conformément à la conviction du Conseil qu’il ne saurait y avoir de stabilité durable au Sahel sans une mise en œuvre effective, intégrale et inclusive des dispositions de cet Accord pour la paix et la réconciliation.

Il est à relever que le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine, officiellement invité à s’associer à cette visite, n’a pu y envoyer de représentant, du fait de l’activité chargée de son programme de travail durant cette même période. La présidence du Conseil de paix et de sécurité a toutefois fait part,, je cite « de sa grande appréciation », à l’égard de la courtoisie démontrée par le Conseil de sécurité, et a indiqué sa pleine disposition à participer à de prochaines visites. Cela nous semble une pratique, en effet, à encourager.

Dans le droit fil de l’organisation retenue sur place, je rendrai compte du segment de la visite consacré au Mali, avant de passer la parole à mes collègues italien et éthiopien, qui reviendront, respectivement, sur les segments en Mauritanie et au Burkina Faso. Nous conclurons chacun en livrant les principaux enseignements que nous retirons de cette visite.

Au Mali donc, le Conseil de sécurité s’est entretenu avec le Président Ibrahim Boubacar Keita et avec plusieurs ministres du Gouvernement, qui ont unanimement réaffirmé l’engagement de leur pays en faveur de l’opérationnalisation dans les meilleurs délais de la Force conjointe. La visite du quartier général de la Force conjointe, installé à Sévaré, dans le centre du Mali, a été l’occasion de constater que cette dernière est désormais bien une réalité. Beaucoup a été fait en peu de temps s’agissant de l’opérationnalisation de la Force conjointe. Je pense notamment à l’atteinte de la capacité opérationnelle initiale, à la mise en place du poste de commandement du fuseau centre, à Niamey, et à la grande qualité des officiers du G5 Sahel qui en assurent le commandement, sans même mentionner la première opération annoncée pour les jours qui viennent.

Des échanges avec le Représentant spécial du Secrétaire général et le commandant de la Force de la MINUSMA ont également permis de distinguer, parmi les éléments contenus dans les options présentées par le Secrétaire général, ceux qui étaient envisageables à court terme et ceux qui nécessitaient un renforcement préalable des capacités de la MINUSMA et ne pourraient ainsi intervenir que dans un second temps.

Des échanges avec des représentants de l'opération française Barkhane et des missions de l'Union européenne au Mali - la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM Mali) et la Mission PSDC de l'UE au Mali (EUCAP Sahel Mali) –, ont permis de mieux appréhender l'action des autres forces de sécurité internationales présentes dans la zone et de mesurer leur complémentarité. Il en est notamment ressorti que la montée en puissance de la Force conjointe du G5 Sahel a vocation à faciliter la mise en œuvre de leurs mandats par la MINUSMA et l'opération Barkhane.

Sur le volet du processus de paix au Mali, une rencontre avec les membres du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été l'occasion pour les autorités maliennes de présenter les avancées récemment obtenues dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord. Les groupes signataires ont déploré, dans un document conjoint, un manque de concertation de la part du Gouvernement à cet égard. En réaction à ces exposés, je suis revenu, au nom de l'ensemble du Conseil, sur les messages forts contenus dans la déclaration à la presse sur le Mali adoptée le 6 octobre dernier (SC/13019), en insistant sur notre attente commune que des avancées concrètes soient observées d'ici à la fin de l'année. Ces messages ont été appuyés par la présidence algérienne du Conseil de paix et de sécurité ainsi que par le représentant de l'Union africaine.

Deux rencontres avec les représentants de la société civile, l'une à Bamako, l'autre à Mopti, nous ont permis d'avoir un échange direct sur les préoccupations de la population malienne. Ils ont respectivement mis en avant la volonté des femmes d'être davantage associées à la mise en œuvre concrète de l'Accord de paix, et notamment d'être mieux représentées au sein des institutions chargées du suivi de sa mise en œuvre, ainsi que la lassitude de la population du centre du pays à l'égard de la menace sécuritaire à laquelle elle fait face au quotidien, et son souhait que l'influence des groupes terroristes dans la région soit combattue.

Enfin, une cérémonie en hommage aux 146 Casques bleus de la MINUSMA décédés dans l'exercice de leur mandat a été organisée au mémorial de la MINUSMA à Bamako. Ils sont désormais 149, malheureusement. L'émotion que cette cérémonie a suscitée au sein de la Mission et de la délégation du Conseil nous invite à penser qu'il s'agit d'une bonne pratique qui devrait être observée lors de chaque visite du Conseil se déroulant dans un pays où est établie une opération de maintien de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à L'Ambassadeur Sebastiano Cardi.

M. Cardi (Italie) : Je m'associe naturellement aux expressions de condoléances sincères de la présidence à la suite de la mort de trois soldats tchadiens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui démontre une nouvelle fois les difficultés auxquelles font face ces missions de maintien de la paix aux quatre coins du monde.

Au cours de sa visite au Sahel, le Conseil de sécurité s'est rendu en Mauritanie dans la journée du 20 octobre. À leur arrivée à Nouakchott, les membres du Conseil ont été reçus par le Président de la République islamique de Mauritanie, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, qui était accompagné d'une délégation importante composée, entre autres, du Ministre des affaires étrangères, du Ministre de la défense, du Ministre de l'économie, du Chef d'état-major de l'Armée, du Chef d'état-major particulier du Président de la République, et du Représentant permanent de la Mauritanie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Ensuite, le Conseil s'est rendu au siège du Secrétariat permanent du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour rencontrer M. Najim Elhadji Mohamed, Secrétaire permanent du G5 Sahel. Les échanges que les membres du Conseil ont eus avec les autorités mauritaniennes leur ont permis d'acquérir des éléments d'analyse très importants pour poursuivre la réflexion sur la Force conjointe du G5 Sahel et pour accroître leur compréhension des dynamiques, surtout sécuritaires, qui persistent au Sahel.

Acteur incontournable dans la région du Sahel et au sein du G5 Sahel, la Mauritanie est depuis longtemps pleinement engagée dans les efforts que le Groupe de cinq pays du Sahel mène de façon conjointe pour combattre le terrorisme et l'instabilité dans la région. Lors de ses discussions avec le Président Ould Abdel Aziz, le Conseil a vu confirmée de la détermination des autorités mauritaniennes à vaincre et à éradiquer le terrorisme. Fortes d'une histoire qui a déjà vu ce pays en première ligne dans le combat contre ce fléau, les analyses offertes par les autorités mauritaniennes – sur le phénomène terroriste, sur son expansion dans la

région au fil des années, sur ses liens avec les trafics illégaux, sur son influence sur les agendas politiques des pays du Sahel et sur l'exigence de contrer ce phénomène avec une réponse sécuritaire, mais aussi en utilisant les instruments contre-narratifs pour décourager la radicalisation - ont constitué un moment très enrichissant pour les membres du Conseil de sécurité.

Tout au long d'un dialogue ouvert avec nos interlocuteurs, les attentes de voir le Conseil de sécurité assurer un soutien robuste à la Force conjointe du G5 Sahel ont été clairement exprimées. Cette initiative, grâce à sa projection active contre la menace terroriste, et à sa vocation à s'enraciner dans l'espace sécuritaire sahélien, répond, selon l'avis des autorités mauritaniennes, à une exigence prioritaire et stratégique pour les pays de la région, et mérite le plein appui des Nations Unies et de la communauté internationale.

La devise qui figure sur l'emblème du G5 Sahel est : « Sécurité et développement ». C'est donc dans cette double dimension que les discussions avec le Secrétaire permanent du G5 Sahel, M. Najim Elhadj Mohamed, se sont déroulées. Au cours de cette rencontre, la vision sécuritaire a été donc associée aux ambitions de croissance et de développement, qui constituent l'autre pilier de l'architecture du G5 Sahel. Comme M. Najim Elhadj Mohamed a eu l'occasion de l'expliquer aux membres du Conseil, selon les aspirations du G5 Sahel, le développement doit « immédiatement précéder, suivre et consolider les actions de sécurité dans la région ».

Cette thèse est incarnée par la Stratégie pour le développement et la sécurité, dont les lignes principales ont été décrites aux membres du Conseil, et qui englobe le plan d'investissements prioritaires, considéré par le G5 Sahel comme un véritable atout pour la croissance de la région du Sahel et qui naturellement, aura besoin de ressources internationales importantes. La rencontre avec le Secrétaire permanent a d'ailleurs permis de réfléchir sur la nécessite d'assurer la coordination concrète des efforts des différentes plateformes qui mettent l'accent sur le Sahel, notamment la Stratégie intégrée des Nations Unies, en tenant compte des exigences et des priorités des pays de la région.

Les messages écoutés lors du passage du Conseil en Mauritanie ont confirmé l'aspiration partagée par ce pays à bâtir, autour du G5 Sahel, une architecture de sécurité et de développement pour la région, dont la Force conjointe du G5 Sahel constitue l'axe principal. Cette constatation est confortée par les messages convergents qui ont été adressés au Conseil par les différents interlocuteurs et dans lesquels les pays ont souligné l'insécurité croissante qui caractérise la région, secouée par le terrorisme, la traite d'êtres humains, les trafics d'armes et de drogue et naturellement, le faible taux de développement.

Je pense qu'il faudra partir d'ici pour trouver un terrain d'entente commun pour accroître le soutien à cette force, dont nous espérons – et je parle ici à titre national – qu'elle pourra répondre aux attentes ambitieuses des pays de la région.

En tant que co-dirigeant de la mission, Monsieur le Président, je voudrais conclure en vous remerciant sincèrement pour l'initiative prise pendant votre présidence d'organiser cette visite, qui apporte une valeur ajoutée très importante aux discussions, aussi bien sur la Force conjointe du G5 Sahel que sur le Sahel, que nous avons eues au cours des derniers mois. Je voudrais aussi ajouter que nous avons beaucoup apprécié l'effort de la présidence, en sa qualité de principal dirigeant de la mission, d'assurer et de garantir aux autres co-dirigeants une visibilité et de partager les responsabilités de la mission. C'est une chose que nous avons vraiment beaucoup appréciée. De même, je voudrais remercier les pays hôtes durant cette visite : le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso, qui ont réservé au Conseil un accueil chaleureux et amical. En même temps, je voudrais naturellement remercier le personnel des Nations Unies, ici à New York, qui nous a accompagnés sur le terrain, et en particulier la MINUSMA naturellement, et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, pour leurs efforts remarquables qui ont garanti la pleine réussite de cette visite.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Cardi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Alemu.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à vous, Monsieur le Président, et au représentant de l'Italie pour exprimer notre solidarité au Tchad et condamner l'attentat terroriste perpétré dans le nord du Mali. Cet événement met en lumière la raison pour laquelle la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali a été déployée dans la région. Il met également en lumière de nouveau la nécessité d'une coopération internationale robuste.

Je tiens à remercier sincèrement la présidence française d'avoir pris l'initiative d'organiser cette mission du Conseil de sécurité auprès du Groupe de cinq

pays du Sahel(G5 Sahel). La visite effectuée dans trois des pays membres du G5 Sahel – le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso – a non seulement été couronnée de succès, mais elle a été également édifiante. À notre avis, il ne fait aucun doute que cette visite a contribué à confirmer l'importance des missions du Conseil de sécurité. En fait, nous savions déjà à quel point la situation à laquelle sont confrontés les pays du G 5 Sahel était difficile, mais il faut le voir pour le croire. On ne peut pas fermer les yeux sur les défis particuliers et critiques auxquels certains pays sont confrontés. Ce qu'il faut, c'est une action urgente de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale avant que ne soit atteint le point de non-retour.

La marge entre la situation actuelle et le point de non-retour est très mince. Le seul moyen de remédier à la situation difficile que connaissent les pays du G 5 Sahel est une démarche holistique qui englobe les changements climatiques, les questions liées à l'environnement et les questions de développement en général. Il est indéniable que l'insécurité omniprésente due au terrorisme, ainsi qu'au trafic de drogue et à la traite des personnes, qui alimentent le terrorisme, est devenu un véritable fléau que ces pays ne peuvent pas endiguer, et encore moins faire reculer, sans l'appui de la communauté internationale. Par conséquent, il est évident que nous devons agir de toute urgence pour démontrer concrètement notre solidarité avec ces pays. Il est également évident que si nous n'apportons pas une réponse positive appropriée à cette situation, elle risque de tourner à la catastrophe, avec de graves conséquences pour la communauté internationale.

La volonté des États membres du Sahel du G-5 de faire leur part et de s'acquitter de leurs responsabilités est également indéniable. Dans les trois pays, la mission du Conseil de sécurité a été accueillie à bras ouverts et a pu s'entretenir avec les responsables concernés, y compris les chefs d'État et de gouvernement respectifs, qui n'ont pas été avares de leur temps.

Je voudrais passer à la dernière étape de notre visite, que j'ai eu le privilège de diriger, au Burkina Faso. D'une manière très symbolique s'agissant du but de notre mission, nous sommes allés à Ouagadougou en provenance du gouvernorat de Mopti dans le centre du Mali où s'était déroulée notre dernière rencontre avec un représentant de la société civile. Cela nous a permis de bien comprendre, avec beaucoup de tristesse, le climat d'insécurité dans lequel vivent les habitants de cette région - même lorsqu'ils se rendent au marché. Le Gouvernement burkinabé a tenu à mettre en exergue le but de notre visite en nous amenant, dès notre arrivée, sur le lieu de l'attentat terroriste perpétré le 13 août, qui a fait 19 morts, ainsi que 22 blessés, dont des membres des forces de sécurité. Le Ministre de la sécurité nationale nous a accueillis sur ce site et est resté avec nous jusqu'à la fin de notre visite.

Il était initialement prévu que nous allions nous entretenir directement avec le Président de la République, mais nous avons eu l'occasion d'avoir un échange de vues avec les membres de son gouvernement, sous la coordination du Ministre des affaires étrangères. Les Ministres ont informé les membres du Conseil des incidences négatives de la crise en matière de sécurité dans la République du Mali, au nord du pays, sur le développement économique et social dans cette région du Burkina Faso, qui par ailleurs était négligée depuis longtemps. Ils nous ont parlé des incendies délibérées et ciblées d'écoles et des meurtres et intimidations d'enseignants par des terroristes et des criminels transnationaux. Nous avons appris que 13 écoles et deux instituts de formation de niveau supérieur ne fonctionnaient plus parce qu'ils avaient été totalement détruits ou incendiés. Ils nous ont expliqué que les terroristes travaillaient d'arrache-pied pour mettre fin à la présence des prestataires des services dans le but de saper l'autorité de l'État.

Les Ministres ont également souligné que les attaques terroristes étaient devenues plus fréquentes en 2016 et 2017, perpétrées notamment au moyen de dispositifs explosifs improvisés et autres mines de fortune, qui sont généralement très difficiles à détecter. Ils nous ont fait savoir que plus de 100 personnes avaient été tuées dans quelque 18 attentats commis dans différentes parties du pays, essentiellement dans le nord. Ils ont mis l'accent sur le fait que plus de 85 % de ces attaques avaient eu pour auteurs des individus venus directement du Mali. Le Ministre de la sécurité intérieure a décrit la situation comme hautement instable en particulier dans le triangle frontalier entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Il convient de ne pas faire l'impasse sur la question, saillante, de savoir dans quelle mesure les dirigeants burkinabé sont bien organisés et agissent de façon méthodique. Ils ont une stratégie pour relever le défi qui se pose au pays et à la région. Les membres du Conseil ont entendu un exposé sur les dispositions que prend le Gouvernement pour contrer la menace du terrorisme, y compris en s'employant à éliminer les conditions

propices au terrorisme et aux activités des trafiquants et des criminels transnationaux, particulièrement dans la région sahélienne du pays. À cet égard, la Ministre de l'économie a précisé qu'une stratégie et un plan distincts dans les domaines de l'élaboration des politiques et du développement socioéconomique étaient actuellement mis au point pour remédier aux inégalités écrasantes dans la région sahélienne. Elle a également souligné que, dans la limite de ses moyens, le pays œuvrait au renforcement des capacités de ses forces de sécurité en les équipant de matériel adapté, en leur dispensant des formations utiles et en leur fournissant des services administratifs raisonnablement efficaces dans chaque partie du pays, l'accent étant mis notamment sur les zones isolées qui se situent près de la frontière au nord et au nord-est. La Ministre a toutefois indiqué que le fardeau était trop lourd à porter, que l'économie en pâtissait énormément et que la coopération internationale revêtait un caractère critique.

Les membres du Conseil ont ensuite tenu un dialogue interactif fructueux avec le Président, qui a estimé que la seule manière pour son pays de combattre avec succès les problèmes liés au terrorisme résidait dans la coordination avec les autres pays de la région. Il a insisté sur l'importance de la Force conjointe du G5 Sahel et le rôle critique qu'elle avait pris dans leurs efforts – discours semblable à celui que nous avons entendu à la fois au Mali et en Mauritanie. Il nous a également informé que son gouvernement participait activement à l'établissement de couloirs de sécurité stratégique au titre de l'objectif commun de venir à bout du terrorisme.

S'agissant des quatre options communiquées par le Secrétaire général, le Président a clairement indiqué que son choix se portait sur la première. Il a jugé qu'une fois la Force opérationnelle ils auraient besoin d'un appui durable et déterminé. Concernant les difficultés rencontrées par son pays, il a souligné que tous les pays de la région, et pas seulement le sien, faisaient les frais de frontières généralement poreuses qui étaient devenues bien commodes pour les terroristes et les criminels. Il a estimé que rien ne pouvait se substituer à la Force conjointe du G5 Sahel, appelé instamment à ce qu'elle soit déployée au plus vite et demandé au Conseil d'apporter un soutien véritable dans les meilleurs délais. Il a fait remarquer qu'il importait de mettre en place un mécanisme de financement durable et de créer un bureau d'appui dédié qui serait financé par les contributions de l'ONU. Il a rappelé aux membres du Conseil que le problème de la région du Sahel était une crise internationale qui devrait faire l'objet d'une attention internationale et d'une intervention internationale.

En conclusion, comme je l'ai indiqué au début, la visite était très nécessaire et a eu lieu au bon moment. Les pays du G5 Sahel ont montré qu'ils étaient résolus à assumer la charge du problème dans la limite de leurs capacités. Chacun a déjà fait une première contribution de 10 millions d'euros. Notre visite au quartier général de la Force à Sévaré nous a permis de juger de son niveau de préparation. Les infrastructures sont là, mais le besoin d'appui est grand, et il ne fait aucun doute que c'est au Conseil de sécurité et à la communauté internationale qu'il incombe d'y répondre. J'ajouterai que nous avons constamment rappelé à nos interlocuteurs l'intérêt qu'ils avaient à s'approprier le processus et à agir, conformément à ce qui est énoncé dans le mandat de la Mission.

Le Président : Je remercie l'Ambassadeur Alemu de son exposé.

Je vais maintenant formuler quelques conclusions en ma qualité de représentant de la France.

Au moment de conclure cette réunion, et en pleine cohérence avec ce qui vient d'être dit, je crois pouvoir dire que la visite que le Conseil de sécurité vient d'effectuer au Sahel est intervenue à un moment particulièrement opportun, en effet, au regard du travail du Conseil sur le dossier de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et qu'elle aura été à la fois utile et productive. Nous en retirons pour notre part trois principaux enseignements.

Le premier enseignement, c'est que les autorités des trois pays dans lesquels nous nous sommes rendus ont unanimement réaffirmé leur engagement politique en faveur de l'opérationnalisation dans les meilleurs délais de la Force conjointe, assorti d'un appel fort et dénué d'ambiguïté à un soutien international accru, bilatéral et multilatéral. Cette mobilisation politique s'accompagne de progrès significatifs s'agissant du déploiement de la Force sur le terrain, comme cela évoqué plus tôt. Il est important qu'elle s'accompagne également, au Mali, d'avancées concrètes dans la mise en œuvre de l'accord de paix, comme cela a été rappelé aux parties maliennes au cours de la visite.

Le second enseignement, c'est que la visite du Conseil de sécurité a permis de mettre en avant le soutien unanime et appuyé de tous les membres du Conseil à la Force conjointe du G5 Sahel. Cette dernière, la Force, est considérée comme une réponse

nécessaire pour lutter contre la nature transnationale de la menace sécuritaire à laquelle font face les États du Sahel, mais aussi pour compléter l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de l'opération Barkhane, et leur permettre de créer un environnement davantage propice à l'exécution de leurs mandats. Le constat qui accompagne ce soutien, et qui est partagé par les membres du G5, est que la réponse sécuritaire portée par la Force conjointe, pour aussi nécessaire qu'elle soit, devra impérativement répondre aux exigences en matière de respect des droits de l'homme et être complétée par une action sur le terrain du développement pour ne pas être contreproductive.

Le troisième enseignement, c'est que le véritable débat ne porte donc désormais plus sur la pertinence ou non de la Force conjointe, ni même sur l'intérêt ou non de renforcer le soutien international dont elle bénéficie, mais bien sur la manière de calibrer ce soutien. La réunion du Conseil de sécurité que présidera lundi le Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, aura précisément pour but d'aborder cette question, en réfléchissant ensemble à la meilleure manière de renforcer le soutien de la communauté internationale à la Force conjointe du G5. Nous y ferons part, à titre national, de notre souhait que la communauté internationale puisse apporter le soutien dont la Force conjointe a aujourd'hui besoin, tout en tenant compte des différentes sensibilités présentes autour de cette table.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Avant de clôturer cette réunion, je souhaite, en notre nom à tous, dire toute notre reconnaissance aux autorités du Mali, de la Mauritanie et du Burkina Faso pour la grande qualité de leur accueil. Je souhaite également remercier tous nos collègues, et notamment mes collègues éthiopien et italien, pour le très bon esprit – un vrai esprit d'équipe – dans lequel s'est déroulée cette mission. Enfin – last but not least –, je voudrais adresser des remerciements tout particuliers à l'ensemble des membres du Secrétariat qui ont travaillé à l'organisation et au bon déroulement de cette visite, à New York comme sur le terrain. Je pense bien évidemment tout d'abord à la Division des affaires du Conseil de sécurité, mais également aux équipes du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, de la MINUSMA, aux résidents coordinateurs en Mauritanie et au Burkina Faso, aux traducteurs et aux officiers de sécurité – bref, à l'ensemble des équipes concernées. Leur travail a été proprement exemplaire. Ils ont joué un rôle fondamental dans la réussite de cette visite, et nous leur en sommes, au nom de tous, profondément reconnaissants.

La séance est levée à 15 h 40.